



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

DJS/ILP(2007)7

Strasbourg, le 22 mai 2006

Programme des stages interculturels de langue

Apprentissage linguistique
et interculturel

Deux stages interculturels de langue et de culture arabes

2 – 28 juillet 2007

Rabat, Maroc

et

Le Caire/Alexandrie, Egypte

(stage à confirmer)

Appel à candidatures



www.coe.int/youth

Centre Européen de la Jeunesse Strasbourg

30, rue Pierre de Coubertin

F – 67000 STRASBOURG

Tel: +33 (0)3 88 41 31 61/33 93

Fax: +33 (0)3 88 41 27 77

E-mail: youth.language@coe.int

Deux stages interculturels de langue et de culture arabes 2007¹

Les stages interculturels de langue de la Direction de la Jeunesse et du Sport

Si les stages interculturels de langue font partie du programme d'activités de la Direction de la Jeunesse et du Sport (DJS) depuis ses débuts, c'est sans aucun doute parce que la maîtrise d'une langue étrangère et d'une compétence interculturelle représentent l'une des conditions essentielles pour la mobilité des jeunes et le développement d'activités internationales. L'absence de connaissances d'une langue étrangère peut être un obstacle non seulement à la mobilité des jeunes mais également à la participation des jeunes, une des priorités clefs des activités de la DJS.

Au cours des années, nos stages de langue sont devenus de réels stages de formation intégrant apprentissage linguistique, apprentissage interculturel et découverte du travail de jeunesse européen. Le Programme des stages interculturels de langue est devenu un outil fondamental pour l'élaboration de politiques de jeunesse au niveau européen, et répond aux besoins des organisations de jeunesse souhaitant développer des activités de jeunesse au niveau européen.

Le dialogue interculturel et interreligieux

Lors de leur 3ème sommet (Varsovie, les 15 et 16 mai 2005), les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe ont déclaré qu'ils encourageraient systématiquement le dialogue interculturel et interreligieux, sur la base des droits humains universels, comme moyen de promouvoir la prise de conscience, la compréhension, la réconciliation et la tolérance, de prévenir les conflits et d'assurer l'intégration et la cohésion de la société. Ainsi, ils se sont engagés en faveur d'un nouveau dialogue entre l'Europe et ses régions voisines, y compris la rive sud de la Méditerranée.

De leur côté, les Ministres européens responsables de la Jeunesse, réunis à Budapest pour leur 7^{ème} conférence en septembre 2005, ont décidé qu'afin de prévenir la violence motivée par le racisme et l'intolérance, les gouvernements devraient promouvoir l'éducation au dialogue interculturel comme dimension clef des politiques de jeunesse et du travail de jeunesse, et soutenir le développement de programmes d'échanges internationaux.

Sur la base des décisions du Troisième Sommet, un document stratégique sur l'action du Conseil de l'Europe en faveur du dialogue interculturel a été élaboré et adopté à la Conférence des Ministres européens de la Culture (Faro les 27-28 octobre 2005). Les Ministres ont rejeté l'idée d'un conflit entre les civilisations, et ont confirmé leur conviction qu'un investissement accru dans la coopération culturelle – au sens large – et le dialogue interculturel, apportera des bénéfices à long terme pour la paix et la stabilité internationale, y compris face à la menace terroriste. Ils se sont engagés en faveur d'un dialogue véritable et ouvert entre les cultures sur la base d'une compréhension et d'un respect mutuels.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a lancé un « Livre blanc » sur les politiques intégrées pour la gestion de la diversité culturelle à travers le dialogue interculturel et la prévention des conflits. Le concept de ce livre blanc est fondé sur l'idée que le dialogue interculturel est un instrument, parmi d'autres, favorisant la gestion démocratique de la diversité (culturelle) au sein des sociétés européennes et les relations de l'Europe avec les régions voisines et une contribution importante à la prévention des conflits.

¹ Le Secrétariat examine actuellement la possibilité d'organiser un stage interculturel de langue et de culture arabes en Egypte, soit au Caire, soit à Alexandrie.

Les jeunes et l'interculturalité

Bien qu'il soit devenu un lieu commun de dire que l'histoire de l'Europe a été déterminée par les échanges et l'interaction entre les peuples et les cultures du bassin méditerranéen, ce qui semble moins évident aujourd'hui, c'est de savoir dans quelle mesure et dans quel esprit ces échanges vont avoir lieu à l'avenir. En matière de mobilité et d'échanges, les jeunes se heurtent souvent à des obstacles qui sont le résultat de formes avérées de xénophobie, de préjugés et d'ignorance à l'égard de l'autre. Cependant, les jeunes ont un rôle décisif à jouer dans la coopération future euro méditerranéenne.

En ce qui concerne la lutte contre les préjugés et la xénophobie, lors d'un séminaire sur l'islamophobie et ses conséquences pour les jeunes (Centre européen de la Jeunesse, Budapest juin 2004), les participants ont tenté d'identifier des stratégies et des approches pour prévenir l'islamophobie et ses conséquences sur les jeunes, et de proposer des mesures d'actions éducatives et politiques destinées à accroître la compréhension et le respect de la diversité religieuse parmi les jeunes. Parmi les recommandations élaborées par ce séminaire, les participants ont formulé les demandes suivantes : organiser des échanges interculturels et interconfessionnels ; coopérer pour créer des réseaux permanents et durables ; que l'éducation non formelle soit un outil de prévention de l'islamophobie et des discriminations connexes ; soutenir activement l'établissement de contacts et la coopération entre les différentes communautés ; reconnaître et souligner l'importance de la contribution de l'islam à la civilisation européenne.

Pourquoi le Conseil de l'Europe organise-t-il ces stages interculturels de langue et de culture arabes ?

Afin de pouvoir participer au dialogue interculturel et interreligieux, de promouvoir une compréhension internationale, et de lutter contre toute forme de racisme et de xénophobie, les jeunes d'aujourd'hui doivent développer leurs connaissances linguistiques, en particulier celles adaptées au travail de jeunesse et à la coopération internationale. Pour que cette communication et cette coopération soient vraiment véritables, l'enseignement des langues doit également contribuer à la compréhension active et critique de la culture propre à chacun et à celle des autres cultures.

En organisant un stage de langue et de culture arabes, la DJS souhaite favoriser l'établissement de liens et de réseaux entre jeunes européens, désireux d'apprendre la langue arabe qui est celle de tant de pays du pourtour méditerranéen, et jeunes d'origine arabe afin de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux, ainsi que de combattre les préjugés résultant d'une méconnaissance de l'autre.

Apprendre une langue différemment : plus qu'un simple cours de langue

Les stages interculturels de langue de la DJS, promeuvent non seulement le développement de compétences linguistiques et interculturelles adaptées au travail de jeunesse, mais appellent aussi à s'intéresser à d'autres domaines que celui de la langue et à s'ouvrir par exemple à l'histoire, la politique, la culture, l'idéologie, la géographie, la religion, la vie de tous les jours dans un autre pays. C'est le côté interculturel des stages. Ces stages permettent donc aux participants de réaliser à terme des échanges multiculturels et multiraciaux et de tenter de développer cette compréhension et cette coopération internationales.

Ces objectifs sont atteints par :

- des cours faisant appel à une variété de matériel et d'activités ayant rapport au travail de jeunesse et aux besoins et intérêts des participants ; ces cours permettent l'écoute, la pratique, la lecture et l'écrit tout en développant la connaissance de la grammaire et du vocabulaire ;

- un travail individuel à l'aide d'instruments proposés pour consolider l'apprentissage et pratiquer des aptitudes spécifiques ;
- ateliers sur l'apprentissage interculturel et le travail international de jeunesse ;
- un contact avec des associations de jeunesse locales ;
- un programme de visites.

Les différents éléments des stages permettent :

- l'acquisition de compétences communicatives dans la langue cible adaptées aux activités du travail de jeunesse et de méthodes pour continuer à apprendre la langue ;
- un apprentissage interculturel, implicite par le fait qu'un groupe de personnes d'antécédents culturels et linguistiques hétérogènes se trouve réuni, mais également par l'interaction avec la communauté locale grâce aux activités organisées avec des associations locales de jeunesse ou culturelles par exemple ;
- une meilleure compréhension de l'autre.

Le succès du stage repose sur l'initiative des participants qui sont maîtres et responsables de leur propre apprentissage dans la mesure de leurs possibilités et désirs. Les équipes pédagogiques jouent le rôle de consultants pour l'apprentissage.

Le but du programme des stages interculturels de langue est de donner à des membres d'organisations de jeunesse la possibilité de devenir plus actifs dans le travail international de jeunesse en promouvant le dialogue interculturel et la compréhension internationale, ainsi qu'en améliorant leurs compétences linguistiques et communicatives dans le contexte du travail de jeunesse européen.

Pour ces stages de langue et de culture arabes, les **objectifs spécifiques** sont les suivants :

- transmettre aux participants des connaissances et compétences linguistiques générales et spécifiques de la langue arabe classique, ou approfondir celles-ci pour les non débutants (par exemple, en utilisant des thèmes et terminologie en lien avec le travail de jeunesse) ;
- promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux entre jeunes de différentes origines ;
- permettre aux participants de découvrir la vie politique, sociale et culturelle du pays hôte ;
- familiariser les participants avec les différents aspects du travail de jeunesse au niveau local, national et international ;
- faciliter le développement de projets communs et encourager la mise en réseau des organisations de jeunesse européennes et marocaines/égyptiennes ;
- encourager la mobilité des jeunes, les attitudes interculturelles et le multilinguisme dans le travail de jeunesse.

L'attention des candidat(e)s est attirée sur le fait que la langue arabe classique n'est pas la langue parlée, utilisée tous les jours ni au Maroc, ni en Egypte. De ce fait, les échanges sur place avec les citoyens de Rabat et du Caire/d'Alexandrie ne se feront pas forcément dans la langue apprise pendant les cours, d'où l'intérêt de la connaissance du français (NB la langue anglaise est utilisée en Egypte). Cependant, les participants seront amenés à se servir de la langue apprise lors des cours pour comprendre les journaux, les panneaux publicitaires, les affiches, etc. Une initiation à l'arabe marocain/égyptien dialectal sera proposée pendant le stage.

A qui s'adressent ces stages ?

Ces stages interculturels offrent aux organisations de jeunesse l'occasion de former leurs membres en vue de développer le travail international de jeunesse, et en particulier de développer des projets avec des ONG de jeunesse marocaines/égyptiennes. En conséquence, les candidat(e)s doivent être nommé(e)s par une organisation souhaitant établir une coopération ou des contacts avec des associations marocaines/égyptiennes et qui les recommande sur la base de l'importance

des stages interculturels de langue pour ces projets et activités. Le/a candidat(e) doit être impliqué(e) dans ces activités et jouer un rôle dans le développement international de l'organisation. Les participants choisis doivent être conscients de l'importance de leur participation au stage interculturel de langue pour le développement de leur organisation et de ses projets de coopération avec le Maroc, l'Égypte et les pays arabophones, en particulier dans le cadre de la coopération Euro-Méditerranéenne.

Les participants doivent transmettre un rapport dans les deux mois qui le suivent à l'organisation qui les a nommé.

Profil des candidats :

Ces stages requièrent les initiatives des participants et leur active participation, ainsi que leur engagement.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être activement impliqués dans le travail de jeunesse, dans une association ou un réseau de jeunesse, de préférence dans un domaine de coopération internationale, ou se préparer à assumer des responsabilités à un niveau international ;
- représenter ou travailler pour des ONGJ souhaitant monter des projets avec des ONGJ marocaines/égyptiennes et/ou avec des pays arabophones, en particulier dans le cadre de la coopération Euro-Méditerranéenne ;
- avoir, de préférence mais pas obligatoirement, des connaissances de base de la langue arabe classique ;
- étant donné qu'elle est la langue européenne la plus utilisée au Maroc, avoir de préférence des connaissances de base de la langue française (la langue anglaise est utilisée en Égypte) ;
- être âgés de 18 à 30 ans ;
- être convenablement informés de leur organisation locale et de l'organisation internationale ou nationale qui les propose. Les participants devront présenter les activités de leur association aux autres participants et doivent se préparer à cet exercice ;
- être hautement motivés afin de profiter du stage en participant à toutes les activités et en contribuant au développement du programme et à la vie du groupe ;
- être disposés à travailler en groupe, à prendre des initiatives, à partager avec d'autres.

Les candidat(e)s doivent soit être en train de mener des projets de coopération avec des ONGs marocaines/égyptiennes, soit avoir des propositions/idées de coopération à court terme. Des informations sur ces projets, qu'ils soient actuels ou futurs, doivent être fournies dans le formulaire de candidature.

Avant de partir pour le Maroc/l'Égypte, les candidat(e)s doivent faire parvenir au Secrétariat une liste des associations à Rabat/au Caire/à Alexandrie ou leurs environs qu'ils/elles souhaiteraient rencontrer afin de discuter de leurs projets. Le Secrétariat, en collaboration avec ses partenaires, tâchera d'organiser de telles rencontres.

Ces conditions seront strictement appliquées.

Procédure de sélection

La DJS procédera à la sélection des participants sur la base de leur motivation, de leurs besoins linguistiques pour le développement d'activités de jeunesse, ainsi que du descriptif et objectifs du projet de coopération. Elle s'efforcera en outre d'assurer un équilibre entre femmes/hommes, les

régions géographiques, les différents types d'expériences, les antécédents culturels, les organisations ainsi que les propositions de projets.

Comment se porter candidat :

Le/la candidat(e) doit être actif(ve) dans une organisation/structure de jeunesse.

L'organisation/la structure de jeunesse dans laquelle le/la candidat(e) est actif(ve) doit être rattachée à une des organisations/structures de jeunesse suivantes :

- une organisation internationale non gouvernementale de jeunesse ;
- un conseil national de jeunesse ;
- une agence nationale du Programme JEUNESSE de l'Union Européenne ;
- le CDEJ (Comité Directeur Européen pour la Jeunesse), un ministère, municipalité, gouvernement, autorité locale, régionale ou nationale.

Ces organisations/structures sont **LES SEULES** habilitées à présenter des candidatures.

<u>Les candidatures n'étant pas proposées par une telle organisation/la structure ne seront pas admissibles.</u>

Le/a candidat(e) doit retourner son formulaire complété à l'organisation/structure qui propose sa candidature en temps utile pour que celle-ci puisse faire une sélection et nommer deux candidats par ordre de priorité.

Les 2 propositions prioritaires de l'organisation/la structure responsable de la sélection, **accompagnées d'une lettre de recommandation pour chaque candidat(e)**, doivent parvenir au Secrétariat de la DJS pour le **18 mars 2007 au plus tard.**

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Aucun formulaire ne pourra être accepté après la date limite.• Les formulaires incomplets ou illisibles seront refusés.• Les candidatures non accompagnées d'une lettre de recommandation ne sont pas admissibles.• Les candidatures n'étant pas proposées par une des organisations/structures mentionnées ci-dessus ne sont pas admissible. |
|--|

Critères de sélection :

A réception des candidat(e)s proposé(e)s par les organisations/structures de jeunesse, la DJS effectuera la sélection finale selon les critères suivants :

- priorité donnée par l'organisation ;
- les responsabilités du/de la candidat(e) dans le travail de jeunesse ;
- le projet de coopération avec des ONG marocaines/égyptiennes et/ou des pays arabophones, en particulier dans le cadre de la coopération Euro-Méditerranéenne ;
- la pertinence des projets et activités du candidat pour les priorités de la DJS.

Conditions de participation:

Frais de voyage : les frais de voyage sont pris en charge par le **participant et/ou son organisation/sa structure.**

Afin d'encourager la participation de jeunes défavorisés, la DJS a créé un fonds spécial destiné à couvrir ***partiellement*** les frais de transport de jeunes qui ne pourraient financer leur voyage. Ce fonds est limité et ne concerne qu'un petit nombre de participants. Une lettre de demande, justifiant pourquoi le/la candidat(e) doit être considéré(e) comme une personne défavorisée sera envoyée par le/la participant(e) au moment de la confirmation de sa candidature. Cette demande devra être soutenue par l'organisation qui a nommé le/la candidat(e).

Frais d'inscription :

Les frais d'hébergement et de nourriture ainsi que les frais pédagogiques sont pris en charge par le Conseil de l'Europe et ses partenaires du pays hôte. L'attention des candidat(e)s est attirée sur le fait qu'ils devront couvrir ces frais eux-mêmes s'ils sont absents d'une ou de plusieurs parties du stage sans raison justifiée.

Des frais d'inscription de 100 Euros doivent être payés en début du stage à l'organisateur/le/a formateur/rice/le/a représentant(e) du Conseil de l'Europe.

Bien que tous les frais (hébergement, nourriture, frais pédagogiques) soient couverts par le Conseil de l'Europe et ses partenaires, aucun argent de poche pour des activités annexes ne sera versé. Les participants doivent prendre connaissance des informations sur le coût de la vie locale et se munir d'argent de poche pour leurs dépenses personnelles et autres activités.

Etant donné qu'il y a très peu de places pour un grand nombre de demandes, la DJS attire l'attention des candidat(e)s sur le fait que lorsque qu'il/elle accepte de participer au stage, **il/elle s'engage à être présent(e) pendant toute sa durée**. Si, pour une raison quelconque, le/a participant(e) ne peut accepter la place offerte, il/elle est tenu(e) d'en informer immédiatement le Secrétariat la DJS. Il en va de même pour les personnes sur la liste d'attente.